

APPEL À CANDIDATURES

Le Comité lance un appel à candidature pour l'organisation

- de l'**Assemblée Générale du Comité 28 le VENDREDI 20 JUIN 2025**
- des **finalités départementales le SAMEDI 21 JUIN 2025** (U13M, U13F, U11M, U11F et finales de Coupe 28 M et F)

Si votre club est intéressé par l'une et/ou l'autre de ces organisations, veuillez envoyer un courriel au secrétariat du comité **avant le 15 octobre**.

COMMISSION PROMOTION



Programmation des équipes d'Eure-et-Loir dans les compétitions nationales

Date	Chpt	Rencontre	Heure	Lieu
Vendredi 20 septembre 2024	LM Starligue	C'Chartres MHB - Cesson Rennes	20h00	Le Colisée - CHARTRES
Samedi 21 septembre 2024	N2F	US Dreux Vernouillet - Rennes MHB	19h15	Palais des sports - DREUX
	N3M	AST Châteauneuf - Villenave HBC	21h00	CS M. Taugourdeau - CHATEAUNEUF
Dimanche 22 septembre 2024	N1M	Mainvilliers Chartres HB - HBC Nantes	16h00	Halle J. Cochet - CHARTRES
	NU18M	Mainvilliers Chartres HB - Caen HB	13h30	Halle J. Cochet - CHARTRES
Samedi 28 septembre 2024	NU17F	US Dreux Vernouillet - ES Montgeron	18h00	Gymnase A. Camus - DREUX
	N3F	AST Châteauneuf - Carquefou HB 2	19h00	CS M. Taugourdeau - CHATEAUNEUF
Dimanche 29 septembre 2024	N1M	US Dreux Vernouillet - Tremblay HB	16h00	Palais des sports - DREUX

INFORMATION L.C.V.L.H.B.

Rendez-vous des dirigeants – 23 septembre 2024 de 19h à 20h30

RENDEZ-VOUS DES DIRIGEANTS

Bien débuter
la saison !

- Outils digitaux au service des clubs : Ma Petite Sponso & Rematch : les avantages pour vos clubs
- Projet Territorial : Enjeux pour les clubs & présentation du projet "Dirigeant Expert"
- Appels à Projets FFHandball & Labels 2025-2027
- Accueil, droits & devoirs dans le cadre de missions de Service Civique : rappels aux structures

Webinaire le

23 septembre à 19h

Lien de connexion
sur le site de la Ligue :
[cliquez ici](#)

COMMISSION ARBITRAGE

Procédure à suivre en cas d'absence d'arbitre

Absence de juge(s)-arbitre(s)

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par une commission compétente ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement.

La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- s'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- en cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- à défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Pour rappel, dans le dernier cas, les joueurs/joueuses désignés par leur équipe doivent apparaître rayés sur la feuille de match électronique (FDME).

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Gest'hand

- Dans un souci d'organisation, il est demandé aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans GESTHAND, afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.

Date de qualification pour participer à une rencontre

- Tout individu inscrit sur une feuille de match doit être licencié et qualifié à la date de la rencontre pour y prendre part.

Exemple : si la licence est qualifiée au dimanche 22 septembre 2024, l'individu ne peut pas participer à une rencontre le vendredi 20 ou samedi 21 septembre 2024.

Sanction : match perdu par pénalité (sanction sportive et financière)

- Les jeunes ne sont pas concernés pour les 4 dates de début de saison et les journées de l'Avenir.

Rappels aux clubs pour la Feuille de Match Électronique (FDME)

- Les clubs doivent penser à télécharger les données sur leur PC le vendredi soir voire le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications des joueurs(ses) et officiels, les mises à jour des conventions/regroupements et les surclassements.
- Pensez à utiliser le bouton vert de contrôle pour détecter les anomalies avant et après la rencontre.
- Les FDME doivent être exportées le jour même des rencontres.
- En cas de problème informatique, vous devez faire appel au support informatique de la FFHB : <https://support.ffhandball.org>



COMMISSION EXCELLENCE SPORTIVE

Journées de l'Avenir 2024

Journées d'évaluation et de détection pour la génération 2012/2013 Masculins et Féminines.

U13 FÉMININ **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024**

SITE 1 - à CHARTRES - Complexe La Madeleine		
13h30	USDV 2	CHBA 2
14h30	CHBA 1	HBCT
15h30	MSD	FJC
16h00	FJC	CHB
16h30	MSD	CHB

Matches de 2x20mn pour les matchs 1 et 2.
Matches de 1x20mn pour les matchs 3, 4 et 5.

SITE 2 - à CHATEAUNEUF - CS M. Taugourdeau		
15h30	AST 2	ASHBB
16h30	AST 1	USDV 1

Matches de 2x20mn.

U13 MASCULIN **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024**

SITE 1 - à AUNEAU – Gymnase C. Perrot		
10h30	CHBA	MCHB 2
11h30	FJC	CHBC
13h00	AST 2 / OCC / HBLL	AE
14h00	AST 1	HBCT
15h00	CHB	UPI

Matches de 2x20mn.

SITE 2 - à DREUX – Gymnase A. Camus		
14h00	USDV 2	ASHBB
15h00	USDV 1	MCHB 1

Matches de 2x20mn.

L'arbitrage des rencontres sera assuré par des JAJ désignés et accompagnés par les formateurs JAJ du Comité.